



Arrêt paiement garantie incapacité travail crédit

Par **doucet68**, le **14/04/2012** à **15:26**

Bonjour,

Depuis le 01 03 2011 je suis en invalidité cat 2 et mon assurance me rembourse mon crédit mais comme stipulé dans le contrat celle ci peu à tout moment demandé une expertise médicale.

Le compte rendu fantaisiste du médecin au mois de novembre a décidé que j'étais à 66,6%invalidité professionnelle et 15% fonctionnelle

Je ne suis pas d'accord avec ce résultat qu'elles sont les possibilité de recours.

Médecin traitant a écrit ne pourra plus retravailler et j ai subis une autre opération de la colonne vertébrale suite a un début de paralysie

Merci pour une éventuelle réponse